

Répression de la criminalité

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, combien de fois avons-nous entendu dire: «Ne choisissez pas un livre pour sa couverture». En fait, fréquemment, quand le contenu n'est pas très bon, l'éditeur essaye de rendre le livre plus attrayant en y mettant une belle couverture. C'est le cas avec la loi d'ordre et de sécurité publics dont nous discutons aujourd'hui et la mesure qui l'accompagne concernant la peine de mort. Jamais, depuis que je suis député, je n'ai vu de loi présentée sous une aussi belle couverture—joliment stylisée et en trois couleurs. Sous cette belle couverture, les documents ont été gentiment insérés dans deux pochettes séparées. A l'intérieur de ces deux jolies pochettes, nous trouvons deux bills et trois ensembles de notes explicatives, l'un intitulé «Communiqué de presse», l'autre «Faits saillants de la loi d'ordre et de sécurité publics» et le dernier «Notes explicatives». Si nous lisons tous les documents qui accompagnent la loi nous constatons qu'en fait ils se répètent et qu'on y trouve parfois des paragraphes identiques. J'en conclus seulement que le gouvernement essaye d'impressionner la presse, les législateurs et le public et de leur jeter de la poudre aux yeux.

Dans tout cela, le gouvernement répète qu'il va renforcer ou rallonger les peines prévues pour certains crimes violents afin que les Canadiens puissent vivre dans la paix et la sécurité. En fait, monsieur l'Orateur, ce n'est que de la poudre aux yeux, car dans sa loi dite d'ordre et de sécurité publics, le gouvernement a diminué plutôt que renforcé les peines prévues pour les délinquants dangereux ou les criminels d'habitude en ce sens qu'il a éliminé les articles concernant les criminels d'habitude et les délinquants sexuels dangereux et les a remplacés par son nouvel article sur les délinquants dangereux. En fait, la loi est devenue moins sévère pour bien des criminels et légèrement plus sévère pour quelques-uns, ceux qui auraient pu tomber sous le coup des mesures sévères de la loi que le gouvernement abroge.

En même temps, le gouvernement parle de peines d'emprisonnement à vie pour prouver sa détermination à se montrer sévère envers les meurtriers et à protéger l'ordre et la sécurité publique au Canada. Ce que le gouvernement ne dit pas, c'est que dans sa nouvelle loi prétendument plus sévère, un meurtrier pourrait toujours, dans certaines circonstances, obtenir une libération conditionnelle totale sept ans après sa condamnation.

En présentant ces deux bills sous une belle couverture et avec trois séries de notes explicatives, le gouvernement cherche à duper les Canadiens. Le Parlement n'avait besoin que des bills eux-mêmes. Nous n'avons nul besoin de cet emballage onéreux, pas plus que des trois séries de notes explicatives. Ce n'est certes pas ainsi que le gouvernement fait preuve de modération, car la couverture à elle seule a dû coûter environ \$1, et je ne sais combien de milliers d'exemplaires le gouvernement en a distribués. Je suppose que lorsque le gouvernement s'inquiète parce que le contenu de la mesure est médiocre, il pense qu'en le dissimulant sous un bel emballage, il réussira à vendre le produit. Le gouvernement semble déterminé à faire accepter cette mesure à tout prix, car il a non seulement eu recours aux moyens concrets dont je viens de parler, mais il a également repris l'idée éculée du slogan, comme pendant les élections, où l'on emploie de jolies petites brochures et un slogan frappant. Dans ce cas-ci, le slogan est «ordre et sécurité publique». Or, quelle personne sensée pourrait s'opposer à de telles choses?

L'ordre est un terme au sens si vague que l'homme l'a poursuivi comme le Saint-Graal, mais ne l'a jamais trouvé.

[M. Blais.]

Tout le monde au Canada veut l'ordre. J'irai même jusqu'à dire que dans le monde entier, on souhaite l'ordre. Il est donc tout naturel d'approuver cette partie du slogan. L'ordre. C'est une bonne idée et j'aimerais qu'il règne. Le second terme est sécurité publique. Là encore, tout le monde, que ce soit au Canada ou dans le reste du monde, est en faveur de la sécurité publique. Nous reconnaissons donc que c'est une bonne chose. Réunissons les deux: ordre et sécurité publique, et tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Nous voulons tous l'ordre, nous voulons tous la sécurité, prenons l'ensemble.

Puis, sur la couverture, le gouvernement inscrit «protection contre les crimes violents». Il est bien évident qu'aucune personne sensée n'approuve la criminalité. Qui plus est, tout le monde abhorre les crimes violents. Cette mesure législative va donc, selon le titre sur la couverture, nous accorder une «protection contre les crimes violents». Manœuvre incontestablement très astucieuse. Nous ne pouvons être en désaccord avec l'objectif exprimé en ces termes. Mais est-ce que les termes nous annoncent véritablement le contenu du bill? Que non! Le gouvernement prétend vouloir assurer la protection contre les crimes violents. Mais quelle protection nous donne le bill à cet égard? Pour nous protéger contre le crime violent, il faut s'attaquer à la cause. Il faut supprimer les taudis et l'ignorance, il faut encourager la réadaptation et la réorientation. Voilà qui nous protégera. Non pas l'alourdissement des sentences, qui n'arrivent qu'après le fait. Ni non plus la suppression des armes après coup. Cette expression de protection contre les crimes violents est donc de nature à nous induire en erreur.

De même, le gouvernement se vante de prôner dans une grande partie du bill le contrôle des armes à feu. Avec la hausse du crime violent, l'augmentation des meurtres, l'emploi de plus en plus fréquent des armes et surtout des armes à feu à des fins criminelles la plupart sont en faveur du contrôle des armes à feu. Je le suis moi-même. Je pense que tout le monde ici l'est également. Mais c'est sur la définition du contrôle que tout le monde n'est pas d'accord.

Aujourd'hui, nous nous occupons du premier bill de ce magnifique ensemble de mesures, c'est-à-dire du bill C-83. Ce bill porte sur le contrôle des armes à feu, les évasions de prison, l'écoute électronique, les délinquants dangereux, les enquêtes sur la criminalité, les libérations conditionnelles et les peines. Je n'aime pas que les gouvernements présentent des bills omnibus ainsi ficelés. En ma qualité de législateur, j'aime bien pouvoir voter en faveur de certaines dispositions, tout en me réservant de voter contre certaines autres. En présentant tout cela dans un même panier, on empêche le simple député de se prononcer sur chacune des dispositions importantes. En ficelant tout cela dans un bill omnibus, le gouvernement nous met le couteau sous la gorge.

A mon avis, les bons éléments que j'aimerais voir adopter risquent d'être perdus avec les mauvais. C'est la parabole du bon grain et de l'ivraie. Ou bien, si le bill est adopté, nous allons nous retrouver avec une mauvaise disposition législative adoptée en même temps que les bonnes. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'appuie le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) dont la motion tend à supprimer la partie traitant longuement du contrôle des armes à feu, soit 38 des 73 pages du bill. Tous les législateurs sérieux préféreraient, j'en suis certain, qu'on leur présente des bills plus courts—un bill pour chaque sujet abordé par le bill omnibus à l'étude. S'il en avait été ainsi, les parties non controversées auraient été adoptées depuis longtemps et seraient maintenant en vigueur,